



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

mercredi 23 novembre 2011

LA RATP PREND ACTE DE LA DECISION DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE ET FAIT APPEL

Le Tribunal de commerce de Marseille vient de décider, par un jugement rendu ce jour, que la RATP est tenue de confier à AnsaldoBreda France, la rénovation des trains des lignes 7 et 8 du métro parisien.

La RATP prend acte de la décision du Tribunal et met en place les mesures permettant de l'appliquer. Elle a cependant d'ores et déjà fait appel de ce jugement, et attend avec confiance que la Cour d'appel d'Aix-en-Provence infirme cette décision.

Rappelons par ailleurs que par une lettre en date du 8 novembre 2011, la RATP a mis en demeure la société AnsaldoBreda SpA de lui payer la somme de 19 millions d'euros de pénalités de retard au titre des travaux de rénovation des trains de la ligne 13.

La RATP demande instamment à AnsaldoBreda France de terminer le chantier de la ligne 13 avant Noël, puisque sur un total de 66 trains, il en reste encore 4 à livrer, l'exécution du marché ayant pris près de 6 ans de retard.

SERVICE DE PRESSE RATP

T.01 58 78 37 37

www.ratp.fr – servicedepresse@ratp.fr

www.twitter.com/GroupeRATP
